

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

Décret n° /MFPRAPF/DGFP/DPME-SR
Portant réintégration des professeurs techniques des
cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services
sociaux (enseignement), en-tête : monsieur
MALONGA (Abel Omers.)

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA
MAITRISE DES EFFECTIFS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989 portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 64-165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 71-34 du 11 février 1971, portant modification du décret n° 64-165 du 22 mai 1964 ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les décrets n° 94-91 du 17 mars 1994, n° 94-404 du 27 août 1994 et n° 95-97 du 31 mai 1995, portant radiation de certains agents de l'Etat des effectifs de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 687 du 19 mars 1994, portant radiation de certains agents de l'Etat des effectifs de la fonction publique ;

Vu l'attestation n° 163 du 16 février 1991, portant recrutement des intéressés ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les agents de l'Etat ci-après désignés, professeurs techniques des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), sont réintégrés dans les effectifs de la fonction publique selon le tableau suivant :

N°	Noms et Prénoms	Matricule Solde	Référence du texte de recrutement	Observations
1	MALONGA (Abel Omers)	134335G	Attest. n° 163 du 16/02/91	
2	MBAHOUKO KOUBA (Pierre)	134396 R	-/-	
3	GANONGO (Célestin)	134431 A	-/-	
4	MOUANGA (Jules)	134478 V	-/-	
5	NIEME (Jacques)	134665S	-/-	
6	NANITELAMIO (Geogines Claire)	134729Y	-/-	
7	MOUANGO (Jean)	134918Z	-/-	
8	BAMANISSA (Patrice)	134968E	-/-	
9	DIABAZEBI MAHEMBO (Barthélemy)	135114Z	-/-	
10	LIVE (François)	135393K	-/-	
11	MBANI (Paul)	135420Y	-/-	
12	MAMBOUENI (André)	135439U	-/-	

Article 2 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté à compter de la date de radiation des intéressés et de la solde à compter du 1^{er} janvier 2000, sera enregistré, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 4 Août 2000

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique,
des réformes administratives et de
la promotion de la femme,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget

Jeanne DAMBENDZET

Mathias DZON

AMPLIATIONS :

JORC 1
DGFP/DPME 3
MFPRAPF/DAF/SST 3
DGB 3
DGCF 2
METPRJCS 1
INTERESSES 12
DOSSIERS 36
SGG/BC 2

Alsy